Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20241007-D20241007-159-DE Date de télétransmission : 11/10/2024 Date de réception préfecture : 11/10/2024

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-159 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président. Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice: 84 - Nombre de présents: 57 - Nombre de pouvoirs: 11 - Nombre de votants: 68

Etaient présents et ont pris part au vote: Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (jusqu'à la délibération n°2024-159), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (à partir de la délibération n°2024-143), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2024-157), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir: Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés: Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD). Etaient excusés: Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents: Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalétique touristique et de services Léman – Lyon Viarhôna

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 24 septembre 2024 ;

M. Patrick MILLET, vice-président délégué au tourisme, présente la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre opérationnelle du schéma de signalétique touristique et de service Léman-Lyon Viarhôna entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, chef de file du collectif, et les communautés de communes membres du collectif Léman-Lyon.

Il rappelle que la véloroute ViaRhôna relie le Lac Léman à la mer Méditerranée sur près de 800 km. Le 1^{er} tronçon entre le lac Léman et la métropole lyonnaise concerne plus de 300 km sur les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de l'Ain et du Rhône.

En complément de la démarche régionale de comité d'itinéraire, les collectivités engagées dans l'aménagement de la véloroute ont initié en 2017 une démarche collaborative de mise en tourisme du tronçon Lyon-Léman.

Une étude a été réalisée en vue de signaler de manière harmonisée les sites et points d'intérêts à partir de la Viarhôna. Le schéma de signalisation touristique et de services a pour objectif d'indiquer aux usagers de la véloroute l'offre touristique locale et l'offre de services, dans les deux sens de circulation. Les objets touristiques signalés correspondent à un référentiel intégrant le niveau de notoriété et la distance. Ce schéma étant aujourd'hui finalisé, il peut être mis en œuvre.

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20241007-D20241007-159-DE Date de télétransmission : 11/10/2024 Date de réception préfecture : 11/10/2024

En tant que chef de file du comité d'itinéraire, la CC des Balcons du Dauphiné est coordinatrice du groupement de commandes temporaire et a pour mission d'organiser et mettre en œuvre la consultation des entreprises sous la forme d'un Marché, assurer le règlement des commandes et solliciter les subventions.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 1 180 356 € HT dont 840 923 € HT pour la conception et la pose du mobilier de signalétique et 339 433 € HT pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage. La convention constitutive du groupement de commande est jointe en annexe.

Les communautés de communes membres du groupement étant issues de départements différents. Chaque EPCI adressera directement une demande de subvention au Conseil Départemental correspondant à son territoire. Le restant à charge estimé pour chaque partenaire est d'environ 5 %

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention.
- VALIDE le principe de la mise en œuvre du schéma de signalisation.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention avec la CC des Balcons du Dauphiné ou tout autre document relatif au projet et à solliciter une subvention au Conseil Département de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme, Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024 Publiée le 15 0CT. 2024

Le Président, Jean-Louis GUYADER

NTÉ DE CO

Siège CHAZEY SUR AIN